

# CLÉA

Contrat Local  
d'Éducation Artistique

**ANGERS - Appel à candidatures 2024-2025**

**Pour 3 résidences de médiation**

***À {petits} pas de géant***

Quartiers Monplaisir / Grand Pigeon /  
Deux-Croix / Banchais

**DATE LIMITE DE CANDIDATURE**

***Lundi 17 juin 2024 - 12h***

# Table des matières

<b>Préambule</b> .....	3
<b>I. ELEMENTS DE CONTEXTE DU TERRITOIRE ANGEVIN</b> .....	4
A. L'écosystème éducatif et culturel.....	4
1. La politique éducative locale (PEL).....	4
2. ADN culturel d'Angers.....	4
B. Le territoire cible : Monplaisir, Deux-Croix / Banchais / Grand Pigeon.....	6
1. Le contexte général.....	6
2. Monplaisir .....	6
3. Grand Pigeon / Deux-Croix / Banchais.....	7
<b>II. LE PROJET DU CLEA À ANGERS</b> .....	9
A. Un CLEA territorialisé.....	9
B. Le thème du CLEA 2024-2025.....	9
C. Le CLEA 24-25 : à la croisée de la musique, de la danse et des arts de la rue.....	10
D. La résidence de médiation : une immersion sur le territoire.....	10
E. Planning de la résidence – 27 janvier / 15 juin 2025.....	11
F. Les publics ciblés.....	11
1. Le public scolaire.....	11
2. Autres publics.....	11
<b>III. MODALITÉS DE LA RESIDENCE</b> .....	12
A. Principes généraux .....	12
B. Temps de présence.....	12
C. Conditions financières et juridiques.....	12
D. Déplacement et autonomie.....	13
E. Matériel .....	13
F. Accompagnement.....	13
<b>IV. FAIRE ACTE DE CANDIDATURE</b> .....	14
A. Sélection des lauréats sur audition .....	14
B. Conditions d'éligibilité.....	14
C. Les critères de sélection .....	14
D. Composition du dossier.....	14
E. Envoi du dossier.....	15
<b>V. ANNEXES</b> .....	15

## Préambule

### La Ville d'Angers renforce sa politique en faveur de l'éducation artistique et culturelle.

Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture, la Ville d'Angers, le Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire, et le Ministère de l'Éducation Nationale, se sont engagés dans [un Contrat Local d'Éducation Artistique \(CLEA\) pour la période de 2022-2025](#).

L'éducation artistique et culturelle, indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances, est un parcours réalisé par chaque jeune pendant sa scolarité pour découvrir au plus près les arts et la culture. Il se construit de l'école primaire au lycée, dans la [complémentarité des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires](#), à l'appui des enseignements et des actions éducatives.

Œuvrant depuis une dizaine d'années au développement de l'éducation artistique et culturelle par le biais des services municipaux et des partenaires culturels et éducatifs, la Ville souhaite avec ce dispositif, renforcer et structurer ses actions dans ce domaine.

Le CLEA angevin, que l'on souhaite « joyeux », fédérateur de publics et d'énergies, se caractérise par une volonté de décloisonnement, d'expérimentation et de dialogue des cultures. Ce contrat doit permettre de favoriser la rencontre avec des artistes, l'émotion et l'émerveillement face à des œuvres, et renforcer les démarches et les synergies déjà existantes avec les artistes et les acteurs culturels.

Ce CLEA repose sur les [trois piliers de l'éducation artistique et culturelle \(EAC\)](#) : rencontrer de façon directe et sensible les œuvres et les artistes, s'initier à la pratique artistique, acquérir une culture artistique. Pour répondre à ces objectifs, le CLEA s'articule chaque année autour [de résidences de médiation proposées à des artistes ou groupement d'artistes](#).

[Trois collectifs d'artistes](#) dans les domaines de la danse, de la musique et des arts de la rue seront recrutés pour l'année scolaire 2024/2025. Leur objectif sera de réaliser un travail d'éducation artistique en profondeur auprès des habitants, notamment des jeunes des quartiers Monplaisir / Grand-Pigeon / Deux-Croix / Banchais tout en intégrant une dimension d'appropriation du territoire.

Pour intégrer l'édition 2024/2025 du CLEA d'Angers, les artistes devront :

- proposer une approche pluridisciplinaire ;
- s'adapter à la diversité des publics et aux spécificités des quartiers ciblés ;
- avoir une volonté d'éducation artistique et culturelle ;
- proposer un projet en lien avec le thème de cette année **À {petits} pas de géant**

# I. ELEMENTS DE CONTEXTE DU TERRITOIRE ANGEVIN

## A. L'écosystème éducatif et culturel

### 1. La politique éducative locale (PEL)

13 442 élèves en primaire sont scolarisés à la rentrée 2023.

- **Une PEL fondée sur 3 piliers**

La PEL permet de définir une politique éducative commune pour la Ville et ses partenaires. La PEL couvre la période 2020-2026 et est construite autour de 3 piliers :

**Pilier 1** – Une alliance pour soutenir les parcours de réussite éducative (engagement de la Ville aux côtés des parents et des enseignants pour garantir les meilleures conditions aux plus jeunes).

**Pilier 2** – Un territoire qui porte des valeurs et qui les fait vivre (réaffirmation des valeurs de la Ville pour mobiliser les forces de son territoire et enrichir l'environnement dans lequel l'enfant va évoluer).

**Pilier 3** – Une mise en œuvre dans le cadre d'une gouvernance dédiée pour garantir le pilotage et l'évaluation (faire vivre l'Alliance, définir sa mise en œuvre dans le but de parvenir à une gouvernance partagée).

L'ensemble des acteurs de la communauté éducative ont été associés à des rencontres qui ont permis de réaffirmer ses valeurs communes.

- **Être éveillé à l'art et à la culture : un axe fort de la PEL**

Parmi les grandes orientations mises en avant dans le cadre de la PEL, l'éveil à l'art et à la culture tient une place prépondérante. Cela traduit la volonté forte et l'engagement de la Ville de participer à l'éveil de la sensibilité et à l'expression des émotions et des goûts de l'enfant. Ces actions visent son pouvoir d'expression et de créativité. Ils participent également à l'estime de soi, au respect de l'expression des autres et contribuent à apprendre à construire et à déconstruire le raisonnement et l'argumentation. Tous les acteurs culturels de la ville sont concernés par ces actions, aussi bien les acteurs « internes », musées, bibliothèques, conservatoire... que les partenaires culturels institutionnels et associatifs.

### 2. ADN culturel d'Angers

- **Angers Ville culturelle en chiffres, c'est :**

- 21 700 inscrits dans les 9 bibliothèques municipales dont 4 dotées d'une ludothèque,
- 235 500 visiteurs accueillis dans les 7 musées municipaux,
- près de 100 000 personnes aux Journées Européennes du Patrimoine,
- 120 animations ou sorties culturelles de la charte culture et solidarité visant à accompagner les personnes isolées et en situation de précarité dans la découverte de formes artistiques et culturelles,
- 3 théâtres municipaux : 217 levers de rideaux et 88 267 spectateurs accueillis sur la saison 2022-2023
- 3 labels nationaux, 3 lieux d'enseignement artistique dont un Conservatoire à Rayonnement Régional (1530 élèves),
- le Repaire Urbain, établissement culturel qui héberge 3 services culturels municipaux, un CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine) et des espaces d'exposition,
- un budget ville de 11 millions d'euros pour le financement des activités des équipements culturels municipaux et le soutien aux acteurs culturels du territoire.

- **Angers, sous le signe de l'excellence et de l'éclectisme**

Labellisée Ville d'Art et d'Histoire depuis 1986, la Ville d'Angers est dotée d'un patrimoine remarquable, d'équipements de référence nationale et internationale, et de temps forts qui font rayonner la ville et contribuent à son développement.

Elle se caractérise par la volonté d'une politique culturelle renouvelée et dynamisée, visant à renforcer le soutien à la création et à encourager le dialogue entre les cultures et les esthétiques, les lieux et les habitants, avec une exigence particulière quant à l'accessibilité de tous les publics dans le but de découvrir, transmettre et partager.

Angers est riche d'une offre multiple, éclectique, qui permet à chacun de découvrir et pratiquer tous les champs artistiques et culturels.

Cette diversité et cette richesse sont possibles grâce à un maillage territorial équilibré qui s'appuie à la fois sur les services municipaux mais aussi sur les partenaires culturels (institutions comme associations), les compagnies et les artistes.

- **Les labels**

Pas moins de 3 labels nationaux sont présents sur le territoire :

- Un Centre Dramatique National, unique en Pays de la Loire, incarné par l'EPCC Le Quai-Centre Dramatique National,
- Un Centre Chorégraphique National qui intègre également un lieu d'enseignement supérieur dédié à la danse contemporaine, porté par le CNDC, hébergé au Quai,
- Une SMAC (Salle de Susiques Actuelles) : le Chabada.

- **Les équipements structurants**

Un réseau de 9 bibliothèques municipales, les équipements patrimoniaux de la ville (RU-Repaire urbain et les musées) et le château d'Angers - CMN, les 3 théâtres municipaux, un opéra (Angers Nantes Opéra), 1 orchestre symphonique, l'Orchestre national des Pays de la Loire (41 000 spectateurs à Angers).

En plus des structures citées au sein des labels, le territoire accueille l'école supérieure d'art et de design (ESAD – TALM), l'Ecole des arts du cirque - La Carrière (400 élèves en cours réguliers), et enfin le Conservatoire à Rayonnement Régional (qui dispose d'un auditorium de 180 places).

- **La diffusion culturelle au cœur des quartiers**

Des salles de spectacles, en dehors du centre-ville, permettent de toucher un plus large public au cœur des quartiers : le théâtre du champ de Bataille, le théâtre Chabrol à Belle-Beille (un des 3 théâtres municipaux avec Chanzy et le Grand Théâtre) et des salles hébergées dans des maisons de quartier, notamment à la Maison pour Tous de Monplaisir. Les maisons de quartier proposent également de nombreuses activités culturelles : temps forts, pratiques amateurs, diffusion de spectacles...

- **Des événements culturels à fort rayonnement**

- Le Festival Premiers plans en janvier (68 000 entrées dont 26 000 entrées jeune public en 2023),
- Angers Pianopolis, festival de piano sur le week-end de l'Ascension. Deuxième édition en 2024 qui a réuni plus de 6 000 spectateurs,
- Cinémas et Cultures d'Afrique, festival qui se tient tous les 2 ans en mai,
- Le Festival Lévitiation au mois de mai,
- Le Festival d'Anjou au mois de juin/juillet (25 000 spectateurs),
- Le Festival Tempo Rives en été (25 000 spectateurs),
- Les Accroche-cœurs en septembre : Festival des arts de la rue (250 000 spectateurs estimés),
- Echappées d'art : parcours artistique urbain qui rassemble plus de 30 fresques murales réalisées par des artistes street-art, de renommée internationale et issus de la scène artistique locale.

## B. Le territoire cible : Monplaisir, Deux-Croix / Banchais / Grand Pigeon<sup>1</sup>

### 1. Le contexte général

- **Des dynamiques urbaines portées par le renouvellement urbain et la construction de la 2<sup>e</sup> ligne de tramway Belle-Beille/Monplaisir**

Plusieurs chantiers redessinent la ville, comme les programmes de rénovation urbaine à Monplaisir et Belle-Beille, la 2<sup>e</sup> ligne de tramway desservant Grand-Pigeon et Monplaisir, en service depuis juillet 2023, ou encore des projets architecturaux ambitieux dans toute la ville.

- **Des disparités démographiques et sociales fortes**

La Ville se compose de 10 quartiers dont 8 QPV (dont Monplaisir et Grand Pigeon) qui regroupent plus de la moitié de la population.

Avec un revenu médian de 1 613 euros par mois par unité de consommation en 2022, Angers se situe en deçà de la moyenne nationale (1 803 euros). Le taux de pauvreté de la Ville s'élève à 18% mais une forte disparité est constatée selon les quartiers et si les revenus progressent globalement partout, ce n'est pas le cas dans 3 des 8 QPV de la Ville sur les quartiers Monplaisir et Roseraie.

- **Un contexte particulier pour le territoire cible : la cité éducative**

Pour sa troisième année sur le territoire angevin, le CLEA intervient dans un contexte local de rénovation urbaine et de présence d'une Cité Educative à Monplaisir dont le périmètre s'élargit en 2024 à 3 quartiers Politique de la ville : Grand Pigeon, Saint-Exupéry et Savary. Seul Grand Pigeon est situé dans le périmètre géographique du CLEA.

L'ambition visée par la cité éducative est de favoriser la réussite éducative des jeunes (0-25 ans) à travers trois axes : renforcer le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative, ouvrir les champs du possible

Pour en savoir plus sur les cités éducatives [Les Cités éducatives | Cités éducatives \(citeseducatives.fr\)](https://www.citeseducatives.fr)

### 2. Monplaisir

Ce quartier situé à l'est d'Angers est bordé par les quartiers Deux-Croix – Banchais et les communes de Verrières-en-Anjou et Écouflant. Il s'organise autour d'une centralité forte, la place de l'Europe.

Engagé depuis 2018 dans un Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), Monplaisir se transforme. Le quartier bénéficie de la ligne B du tramway depuis juillet 2023. Ce quartier possède des équipements de grande qualité, comme le gymnase de l'Europe ou la bibliothèque-ludothèque, propose des services en proximité avec la Maison départementale des solidarités, Pôle emploi, le relais-mairie, des établissements scolaires et des permanences institutionnelles.

La coopération entre associations du quartier est active pour agir en partenariat auprès des habitants. Le label «Cité éducative», obtenu en 2019, renforce l'alliance éducative via de nombreuses actions proposées aux enfants, aux jeunes et à leurs parents.

---

<sup>1</sup> Carte du périmètre géographique du CLEA en annexe 1

Une majorité d'habitants du quartier sont fortement précarisés. Ils vivent un quartier en chantier depuis plusieurs années, confrontés à des problématiques de sécurité et de tranquillité publique. Un des enjeux majeurs est de développer l'offre de proximité (commerces, santé) et d'attirer de nouveaux résidents, afin de renforcer la mixité sociale mais aussi de favoriser l'égalité femmes-hommes.

- **Quelques chiffres** (données Insee 2019)

10 419 habitants, dont 32% de – de 20 ans (Angers 25%)

4 479 ménages, dont 39% de familles avec enfants

Revenu médian : 1 351 € / mois (Angers 1 702 €)

#### ECOLES

3 écoles  
969 élèves

#### COLLEGES

2 collèges  
700 collégiens

#### LYCEES

2 lycées  
893 lycéens

#### ACCUEILS DE LOISIRS

3 accueils de loisirs

- **En savoir plus**

Présentation du quartier : [Monplaisir : Monplaisir - Angers.fr](http://Monplaisir : Monplaisir - Angers.fr)

Contrat quartiers 2030 : [contrat de ville quartier 2030.pdf \(angersloiremetropole.fr\)](http://contrat de ville quartier 2030.pdf (angersloiremetropole.fr) (page 34)) (page 34)

### 3. Grand Pigeon / Deux-Croix / Banchais

- **Zoom sur Grand Pigeon, secteur politique de la ville**

En 2023, Grand-Pigeon arrive au terme du programme de rénovation urbaine, débuté en 2004. La livraison de la place haute du Carré Haffner, les logements attenants et la nouvelle ligne du tramway en 2023 marquent une étape importante pour ce secteur entre le centre-ville, les Banchais et le quartier Monplaisir.

Le quartier possède une centralité dynamique autour de la place Camille Claudel (commerces, offre médicale).

Une autre polarité d'activité se situe autour de la Cité éducative Annie Fratellini et du Centre Marcelle Menet. Ces deux équipements proposent aux habitants une offre de services importante (culture, éducation, sport, insertion socioprofessionnelle des jeunes...).

La dynamique associative se situe principalement le long du boulevard Deux-Croix en prolongement de la polarité Fratellini-Menet et du collège-Cosec Montaigne. Le territoire est particulièrement minéral, malgré la présence du jardin partagé du Saule en pied d'immeuble. Plusieurs aires de jeux et city stades sont aussi positionnés sur ce secteur et ouverts à la pratique libre.

Il existe une forte pression en termes de stationnement sur l'ensemble du secteur. Le quartier est régulièrement concerné par quelques sites d'occupations négatives en lien avec le trafic de stupéfiants. Le lien entre les familles et les jeunes, les familles et l'école restent à tisser au quotidien. La problématique du vieillissement est à prendre en compte sur ce secteur.

A noter qu'à partir de juin 2024, le périmètre de la « cité éducative » de Monplaisir s'étendra notamment au quartier Grand-Pigeon / Deux-Croix Banchais.

Contrat quartiers 2030 : [contrat de ville quartier 2030.pdf \(angersloiremetropole.fr\)](http://contrat de ville quartier 2030.pdf (angersloiremetropole.fr) (page 22)) (page 22)

- **Quelques chiffres** (données Insee 2019)

10 737 habitants

5 528 ménages, dont 28% de familles avec enfants (Angers 23%)

Revenu médian : 1 591 € / mois (Angers 1 613 €)

ECOLES

ACCUEILS DE LOISIRS

5 écoles

5 accueils de loisirs

**1168 élèves**

- **En savoir plus le grand quartier Grand Pigeon / Deux Croix / Banchais**

*Présentation du quartier :* [Deux-Croix - Banchais - Grand-Pigeon : Deux Croix - Banchais - Angers.fr](#)

## II. LE PROJET DU CLEA À ANGERS

### A. Un CLEA territorialisé

Chaque année, le CLEA investit quelques quartiers afin de se concentrer sur un territoire précis, et faciliter la mobilisation des acteurs et des publics autour du projet.

- **Année 22-23** : Roseraie / Justices Madeleine Saint Léonard
- **Année 23-24** : Lac de Maine / Belle-Beille et Doutre, Saint Jacques / Hauts de Saint Aubin,
- **Année 24-25** : **Monplaisir, Deux Croix / Banchais / Grand Pigeon**

### B. Le thème du CLEA 2024-2025

#### À {petits} pas de géant

Tel est le titre donné à cette résidence, qui illustre les envies des acteurs de proximité et les enjeux identifiés dans les 3 quartiers.

Plusieurs axes, définis en concertation avec des acteurs de la culture, de l'éducation populaire, du champ social et de l'Education nationale permettent une lecture multiple de ce titre.

- **Le merveilleux**

Le terme « géant » renvoie à tout un imaginaire un peu fou, à l'extra-ordinaire, à ce qui peut apporter du beau, du rêve et un esprit de fête. C'est ce qui est recherché dans ce CLEA.

- **La rue comme espace de jeu**

La notion de pas invite à marcher, à déambuler, à défiler, le géant peut faire aussi penser à l'esprit de carnaval. C'est donc une invitation à investir l'espace public, à rassembler, à embarquer les passants, à se rencontrer, à aller d'un quartier à l'autre (passerelles géographiques). Cette dimension devra être bien prise en compte dans les projets proposés, et la forme de la restitution du CLEA sera clairement tournée vers la rue, le hors-les-murs et les espaces scéniques extérieurs, existants ou à inventer, seront largement explorés.

- **Grandir**

C'est le 3<sup>e</sup> axe de lecture du titre. Avec le mot « petits », on casse la première signification de l'expression « À pas de géant » qui évoque en premier lieu la rapidité.

Ici l'idée n'est pas d'aller vite mais d'avancer à son rythme, de grandir, de tracer son chemin, à tous les âges de la vie. Avec « Grandir », on exprime aussi l'idée de transition, de passerelle entre les âges.

*Le thème du CLEA sera largement diffusé auprès des acteurs culturels angevins et des porteurs de projets qui œuvrent dans le cadre de la cité éducative. Ils seront invités à s'en emparer le plus possible. Des connexions pourront donc être imaginées avec eux.*

## C. Le CLEA 24-25 : à la croisée de la musique, de la danse et des arts de la rue

Pour incarner et faire vivre ce thème fédérateur, nous recherchons pour ces résidences de médiation 2024-2025 **3 collectifs ou groupements d'artistes pluridisciplinaires (musique, danse, théâtre de rue, cirque...)** dont le projet croisera au moins de 2 disciplines.

Chaque projet se déroulera pendant toute la durée de la résidence en lien étroit avec la Ville d'Angers et l'une des 3 maisons de quartier situées sur le territoire cible : Maison pour tous de Monplaisir, Centre Marcelle Menet (secteur Grand Pigeon et Deux-Croix) et la maison de quartier du Haut des Banchais (Deux-Croix/Banchais).

Les actions se déclineront à la fois sur le temps extrascolaire, avec comme interlocuteur principal la maison de quartier de secteur, et sur le temps scolaire et périscolaire dans les établissements éducatifs du quartier.

Pour autant, les 3 collectifs devront construire ensemble (et avec les partenaires) le temps de restitution finale, voire davantage de moments croisés en fonction des opportunités.

Vous trouverez **en annexe 2** La présentation et les spécificités de chaque maison de quartier en lien avec le CLEA. Votre candidature pourra suggérer une orientation sur un quartier en particulier mais c'est le jury qui déterminera la répartition géographique finale.

## D. La résidence de médiation : une immersion sur le territoire

À la différence d'une résidence de création, qui s'appuie sur une commande d'œuvre ou un enjeu de production conséquente, la résidence de médiation engage les artistes-résidents dans une démarche de transmission donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui les anime ainsi que les processus de création qu'ils mettent en œuvre (recherche, expérimentation, réalisation).

Pour autant, le projet proposé peut faire écho à un travail de création récent ou en cours, qui pourra être partagé auprès des publics touchés.

Il est demandé une présence artistique continue mais non permanente sur l'ensemble de la période afin de favoriser l'immersion et les connexions avec les habitants et les acteurs de proximité.

Les interventions doivent être préparées en amont avec diverses équipes pédagogiques et/ou équipes éducatives déjà impliquées dans le domaine des arts et de la culture et désireuses de s'y inscrire. Il est essentiel que les artistes en résidence aient des capacités de dialogue, d'écoute, de mise en commun des envies et des besoins des enfants, des encadrants et des partenaires.

Le projet doit être suffisamment lisible et perceptible pour être saisi par les partenaires et ouvert pour que chacun y contribue. Ces interventions peuvent avoir lieu au sein des établissements scolaires, de maisons de quartier, d'accueils de loisirs, dans l'espace public ou tout autre site qui paraîtra approprié au collectif résident et à ses partenaires locaux. Le projet devra tenir compte de la singularité et la spécificité des quartiers et des envies et contraintes des acteurs de proximité.

## E. Planning de la résidence – 27 janvier / 15 juin 2025

Voici déjà quelques temps forts nécessitant impérativement la présence des artistes.

- **5 journées d’immersion** : 3 jours minimum entre le 7 et le 11 octobre 2024, et jusqu’à 2 jours supplémentaires entre novembre et décembre si besoin
- **Lancement de la résidence** : du 27 au 31 janvier 2025 (rencontres entre professionnels, temps de formations et sensibilisation)
- **Restitutions finales** : semaine du 10 au 15 juin 2025
  - Restitutions scolaires mardi 10 et jeudi 12 juin 2025
  - Date de restitution tout public à définir avec les acteurs du territoire, sur cette semaine-là

Le calendrier des interventions artistiques tout au long de la résidence sera fixé en lien avec les parties prenantes (écoles, maisons de quartier, ville d’Angers...), sachant que les vacances scolaires (vacances d’hiver et vacances de printemps) sont des périodes particulièrement propices pour les interventions extrascolaires. Des temps de réunions, de rencontres régulières pour construire les temps forts, sont également prévus mais pas encore définis à ce jour.

## F. Les publics ciblés

### 1. Le public scolaire

Sur le temps scolaire, ce sont les âges de transition qui seront ciblés. Ainsi les artistes pourront aussi bien intervenir auprès des enfants :

- De la crèche à la maternelle : 2-4 ans
- De la maternelle au primaire : 5-7 ans
- Du primaire au collège : 10-12 ans
- Du collège au lycée : 13-15 ans
- Après le bac : 17-19 ans

Chaque artiste devra se positionner sur plusieurs tranches d’âge. La sélection des classes et des écoles se fera après celle des artistes, par les équipes pilotes du CLEA et la cité éducative.

### 2. Autres publics

En dehors du temps scolaire, la cible prioritaire reste les enfants et plus largement l’axe parentalité mais d’autres publics pourront être touchés au gré des rencontres et des collaborations : seniors, jeunes adultes, personnes isolées, personnes en situation de handicap, professionnels accompagnant les publics...

Nous privilégions avec chaque groupe constitué, des temps longs d’ateliers aux formats courts, afin de mieux répondre aux 3 piliers de l’EAC et favoriser l’interconnaissance avec les habitants.

### III. MODALITÉS DE LA RESIDENCE

#### A. Principes généraux

- Un titre « À {petits} pas de géant », qui renvoie au merveilleux, à la rue comme espace de jeu, et à la notion de Grandir
- Des domaines artistiques à la croisée de la musique, de la danse et des arts de la rue
- Un collectif d'artistes pluridisciplinaires pour permettre le croisement des disciplines,
- Une attention particulière portée aux candidatures d'artistes de l'agglomération angevine sans pour autant exclure des candidats issus d'un autre territoire,
- Une collaboration étroite entre les 3 lauréats pour garantir le lien entre les habitants et les territoires et construire un temps de restitution final collectif, avec les partenaires de proximité,
- Les parcours EAC des structures culturelles locales dans le cadre de la cité éducative qui viendront enrichir le projet artistique.

#### B. Temps de présence

**Du 27 janvier au 15 juin 2024**, les artistes assureront une présence régulière sur le territoire, pour animer des temps de médiation et ateliers, participer aux réunions et rencontres avec les différentes parties prenantes du CLEA diffuser leurs œuvres et les productions réalisées avec les habitants.

Certains jours sont déjà fixés dans le calendrier. La présence des artistes est obligatoire sur ces temps-là (voir page 11 planning de la résidence).

#### C. Conditions financières et juridiques

**Chaque projet artistique bénéficie d'un budget global de 10 000 TTC.**

Ceci prend en compte les aspects de la mission dans son intégralité, à savoir :

- les journées d'immersion
- les temps de rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducation, du hors temps scolaire, etc., susceptibles de déboucher sur des propositions de médiation et des créations conjointes,
- les temps d'interventions et ateliers pédagogiques sur le territoire et leur préparation,
- les temps de restitution et leur préparation,
- la diffusion d'œuvres existantes,
- le petit matériel nécessaire aux ateliers,
- les défraiements et les repas, les frais d'hébergement (voir rubrique déplacement et autonomie)

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et du collectif est signé avant le début de la résidence de médiation. Il définit également les modalités de paiement des artistes.

Les artistes peuvent, dans le cadre des interventions ou d'actions complémentaires, engager une enveloppe qui leur sera propre (sortie, matériel...) notamment via les crédits Pass Culture disponibles pour les établissements scolaires.

A noter qu'une enveloppe budgétaire spécifique sera dédiée aux temps de restitution permettant de financer du matériel scénographique, des frais techniques et de financer le cas échéant des interventions d'artistes invités. Ce budget sera défini en étroite collaboration avec la ville d'Angers et les structures impliquées dans les restitutions.

## D. Déplacement et autonomie

La Ville d'Angers n'est pas en mesure de mettre un véhicule à disposition des artistes. Ils doivent impérativement être autonomes en terme de mobilité et ainsi disposer d'un véhicule et du permis B.

Pour les artistes ne résidant pas à Angers ou dans l'agglomération angevine, une somme forfaitaire dédiée aux frais annexes sera versée en complément de la rémunération et comprendra le remboursement de :

- 4 A/R par artiste entre son domicile personnel en France et son lieu de résidence à Angers durant la résidence (journées d'immersion incluses),

- des frais d'hébergement lors du déplacement pour les journées d'immersion,

En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence sont à la charge de l'artiste durant toute la période de la résidence.

De même, les repas sont systématiquement à la charge des artistes.

Un logement pourra être mis à disposition (selon disponibilités) pour 2 personnes maximum et pour une durée de 3 jours consécutifs minimum. La collectivité ne peut cependant pas garantir la disponibilité systématique de ce logement sur toute la période. En cas d'indisponibilité sur certaines dates, l'artiste devra trouver une solution d'hébergement à ses frais.

## E. Matériel

L'achat de matériel et d'équipement pour les interventions artistiques sera assumé par les artistes. Toutefois le collectif pourra solliciter les services municipaux et les partenaires pour savoir si certains équipements peuvent leur être fournis et prêtés. Une liste de matériel prévisionnel pourra si elle est déjà connue, être jointe au dossier de candidature.

## F. Accompagnement

**Le CLEA est piloté par la Ville d'Angers, au sein des Directions de la Culture et du Patrimoine et de l'Éducation qui coordonnent la résidence et dont le rôle est :**

- d'accueillir et guider les artistes dans la découverte du territoire
- de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail en mettant notamment à disposition des lieux de répétition
- d'organiser les rencontres avec les professionnels et les partenaires du territoire
- d'assurer la mise en œuvre et la coordination des partenariats
- d'organiser et suivre la réalisation des actions et la diffusion des œuvres
- de prendre en charge la communication du CLE
- de garantir la cohésion du projet à l'échelle du territoire
- d'assurer le suivi technique et administratif de la résidence.

## IV. FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

### A. Sélection des lauréats sur audition

Un jury composé des représentants de la Ville d'Angers, de la DRAC, de l'Education Nationale et d'acteurs du territoire se réunit pour sélectionner le collectif retenu.

L'audition des candidat(e)s présélectionnés est prévue **à Angers le mercredi 26 juin toute la journée**.  
Même si la présence physique est privilégiée, l'audition pourra se faire en visioconférence en cas d'impossibilité de se déplacer.

Les frais de déplacement sont à la charge des artistes.

### B. Conditions d'éligibilité

- La candidature doit être portée par 2 artistes minimum afin d'assurer une présence régulière et assidue,
- Les artistes doivent être francophones, résider en France et de préférence dans l'agglomération angevine, maîtriser l'usage du français,
- Un n° de SIRET ou toute pièce administrative et fiscale prouvant la capacité d'édition de factures,
- Une attestation d'assurance responsabilité civile,
- Le dossier complet (voir ci-dessous)

### C. Les critères de sélection

- Le caractère atypique et unique du projet proposé et spécialement créé pour ce CLEA
- La prise en compte des spécificités du territoire et des publics cible
- La cohérence du projet artistique et éducatif et la bonne compréhension du thème du CLEA
- Les compétences de transmission des artistes
- Les expériences artistiques et pédagogiques
- Un collectif comprenant minimum 2 artistes

### D. Composition du dossier

#### • Dossier artistique et pédagogique (15 pages max)

- **Une lettre de motivation** (2 pages maximum) qui fera apparaître :
  - La bonne compréhension des territoires et du lien avec les maisons de quartier,
  - La bonne compréhension du thème de cet appel à candidatures,
  - En quoi la démarche artistique y répond,
  - La motivation spécifique du candidat pour participer à une résidence sur les quartiers Monplaisir / Grand-Pigeon / Deux-Croix / Banchais
- **Une lettre d'intention** (4 pages maximum)
  - Les formats d'ateliers envisagés permettant d'évaluer le sens éducatif du projet ;
  - Les connexions envisagées avec les autres artistes du CLEA et les maisons de quartier,
  - La ou les forme(s) de diffusion envisagée(s) pour toucher les habitants,
  - Les formes « livrables » de valorisation du processus du projet et de son impact sur les habitants
  - Les tranches d'âges privilégiées

- Un curriculum vitae par artiste,
  - Un dossier (2 pages max) témoignant de l'expérience dans un projet d'éducation artistique et culturelle comprenant des contenus créés dans ce cadre,
  - Une liste illustrée des œuvres / productions artistiques récentes du collectif, susceptibles d'être exploitées et diffusées pendant et/ou après le temps de résidence.
- **Pièces administratives**
- Fiche de renseignements signée (annexe 3)
  - Un budget prévisionnel présentant la répartition des postes de dépenses et les volumes horaires correspondants :
    - nb d'heures de préparation des ateliers,
    - nb d'heures d'interventions pédagogiques,
    - temps de réunions et rencontres,
    - temps de diffusion des œuvres,
    - nb d'heures dédiées aux temps de restitution,
    - droits d'auteur, frais annexes (défraiements, petit matériel, autres..)

## E. Envoi du dossier

**Envoi du dossier au plus tard lundi 17 juin 12h** par envoi électronique et sous format PDF, aux deux adresses suivantes : [developpement.culturel@ville.angers.fr](mailto:developpement.culturel@ville.angers.fr) et [stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr](mailto:stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr)

**Indiquer en objet du mail : CLEA ANGERS 2024-2025 + nom des artistes**

Merci également d'adresser une **version imprimée du dossier artistique et pédagogique** à :

Mairie d'Angers – Service Action Culturelle  
Boulevard de la Résistance et de la Déportation  
BP 80011 - 49020 Angers Cedex 02

**Tout dossier incomplet et arrivé hors délai ne sera pas étudié.**

## v. ANNEXES

- Annexe 1 : périmètre géographique du CLEA
- Annexe 2 : Focus sur les maisons de quartier
- Annexe 3 : Fiche de renseignements
- Annexe 4 : Charte de l'EAC

## CONTACTS

Pour tout renseignement, vous pouvez vous mettre en relation avec Juliette RUDEL ou Véronique DULONG

[Juliette.rudel@ville.angers.fr](mailto:Juliette.rudel@ville.angers.fr) / 06 61 67 25 44  
[veronique.dulong@ville.angers.fr](mailto:veronique.dulong@ville.angers.fr) / 06 60 37 53 99